



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 9 :**

ASSOCIATION LE PATIO – OCTROI  
SUBVENTION 2016

**Séance ordinaire du 13 DECEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Décembre 2016.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 31**

**Absent : 0**

**Excusés : 4**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Odile LECLAIRE (à Dominique VINCENT), Thierry VALLEIX (à Didier BLADOU), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe FARGEON), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

**Absent :**

**Secrétaire** : Sébastien LABAT

**DOSSIER N° 9 : ASSOCIATION LE PATIO – OCTROI SUBVENTION 2016**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

L'association « Le Patio » a pour objet l'accueil, l'organisation, l'entretien et la gestion de l'espace de travail partagé et collaboratif du Bouscat ainsi que le développement et l'organisation d'évènements et d'animations à visée collective.

Ce faisant, l'association répond à la vocation première du tiers-lieu qui est de réunir les différents acteurs de l'entrepreneuriat et du développement économique local dans un espace de travail, d'échanges, de formation et d'information.

L'association et la Ville ont engagé un partenariat en faveur du développement économique sur le territoire. Conformément à l'article 3 de la convention de partenariat qui les lie pour 3 ans à compter du mois de mars 2015, plusieurs ateliers thématiques, séances d'informations collectives et moments d'échanges types « afterwork » sont ainsi organisés chaque mois, par et pour les entrepreneurs et porteurs de projets de l'éco-système local, en lien avec les services de la commune.

Par ailleurs, pour réaliser au mieux ces missions quotidiennes d'accueil des entreprises, d'organisation et d'animation du tiers-lieu ainsi que pour répondre à des besoins croissants depuis sa création, l'association « Le Patio » a récemment recruté une animatrice tiers-lieu en CDI, arrivée en novembre 2016.

Il est donc proposé de soutenir et d'accompagner le développement de l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention de partenariat du 1<sup>er</sup> juin 2015 entre la ville du Bouscat et l'association « Le Patio », d'une durée de trois ans, jusqu'au 31 mars 2018,

CONSIDERANT que l'intérêt local le justifie et en vue de soutenir les initiatives, l'animation et le développement économique du territoire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article 1 :** Octroie une subvention de fonctionnement à l'association « Le Patio » au titre de l'exercice 2016, de 3 000 €,

**Article 2 :** Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget, chapitre 65.

Fait et délibéré le 13 Décembre 2016

LE MAIRE



Patrick BOBET